



Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS du SDIS du Rhône

« Quand je revendique, c'est pour construire l'avenir »

Lyon, le 19 novembre 2012
Contact Ouandika Michaël
Téléphone 06 61 17 83 04

Le Président du SNSPP du Rhône
à
Monsieur le Président du Conseil
d'administration du Service
D'incendie et secours du Rhône
M. Michel MERCIER

Objet : Conseil de discipline

Monsieur le Président,

En juin 2012, lors du conseil d'administration du SDIS, un rassemblement de Sapeurs pompiers s'est effectué devant la préfecture afin de vous sensibiliser sur une décision dont le personnel du SDIS et les organisations syndicales déplorent la gravité.

A la suite de ce rassemblement, il s'est passé des événements que nous regrettons tous mais qui intervenaient dans une situation très tendue.

Aujourd'hui à la suite de ces événements, il s'avère qu'un de nos collègues en « décharge d'activité de service » pour travail syndical se retrouve sous la menace d'une demande de sanction.

Nous pensons que la sanction systématique n'est pas la solution la plus pédagogique et qu'une discussion avec l'intéressé serait plus adaptée.

La sanction d'un représentant syndical serait-elle une volonté de faire passer un message ?

Si c'est le cas, notre organisation responsable ne pourra le cautionner.

Nous ne souhaitons pas non plus que le droit syndical ne devienne inexistant. Les représentants syndicaux ont pour but aussi de faire progresser le SDIS et ne doivent pas être considérés comme des « adversaires » mais comme des partenaires.

Pour toutes ces raisons et en tant qu'homme d'Etat responsable que vous êtes, nous vous demandons Monsieur le Président de bien vouloir retirer la demande de sanction à l'encontre de notre collègue Chabbouh Philippe.

Nous avons connaissance d'autres agents passés par ce genre de situation qui aujourd'hui sont dans un état de faiblesse psychologique alors qu'ils pourraient être une force supplémentaire pour le SDIS du Rhône. Renouons le dialogue afin que chacun sorte grandit de cette situation.

Espérant Monsieur le Président que vous aurez compris toute l'importance de cette demande, le SNSPP du Rhône se tient à votre disposition pour évoquer ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour copie : Colonel Delaigue, DDSIS

Le président du SNSPP 69
M. Ouandika